

S'équiper oui mais en jetant au bon endroit !

Appareil équipé de batterie lithium

Risques liés au dépôt de batteries au lithium dans les bacs de recyclage

Les batteries au lithium sont désormais présentes dans de nombreux objets du quotidien : téléphones, outils de bricolage, trottinettes, jouets électriques, montres connectées, etc.

Mal utilisées ou éliminées de manière inappropriée, elles peuvent toutefois présenter un risque réel pour la sécurité des usagers, du personnel de collecte ainsi que pour les installations de traitement des déchets.

En effet, une batterie endommagée, gonflée ou ayant subi un choc peut s'échauffer, provoquer un court-circuit et, dans certains cas, entraîner un départ de feu. Ces incidents surviennent régulièrement lorsque des batteries sont jetées par erreur dans les bacs de tri sélectif ou d'ordures ménagères, où elles se retrouvent compactées ou écrasées.

Pour cette raison, il est strictement interdit de déposer des batteries au lithium, entières ou intégrées dans un appareil, dans les bacs des emballages et du papier ou dans les sacs d'ordures ménagères.

Que faire de vos batteries au lithium ?

Les batteries usagées doivent être rapportées :

- en déchèterie,
- dans les points de collecte prévus en magasin,

Ces filières spécialisées assurent un traitement sécurisé et respectueux de l'environnement.

Un geste simple pour la sécurité de tous

En respectant ces consignes, chacun contribue à prévenir les risques d'incendie, à protéger les agents chargés de la collecte et à garantir un recyclage approprié des matériaux.

L'atelier ZD de Janvier

Mardi 20 janvier – 20h à La Sphère

Fabrication de produit d'entretien

Gratuit, place limitée, inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com .

Le TRI en + du mois de janvier

Pas de casse-tête pour les déchets de fêtes ...

Après les fêtes les déchets sont nombreux :

Les jouets, les outils de bricolage, l'électroménager ou encore les appareils électroniques sont à déposer en déchèteries 😊

Et on n'oublie pas le sapin qu'il soit naturel ou artificiel, il doit être déposé en déchèterie aussi.

! Il peut y avoir des points de collecte pour broyer les sapins naturels, pensez-y 😊